



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 17 juillet 2019

GESTION DE L'EAU

LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'IRRIGATION

MESURES NOUVELLES

Suite à un arrêté du Préfet de la Charente-Maritime,

les bassins suivants sont soumis à des mesures de limitation des prélèvements d'eau

à compter du mercredi 17 juillet, 9 heures :

Périmètre d'OUGC	Bassins	Type d'alerte	Mesures de restrictions
OUGC SAINTONGE	Seudre	Alerte renforcée été + mesures particulières	volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 12 juin + interdiction de prélèvement entre 12 et 18h
	Charente (y compris marais Sud et Nord de Rochefort), Bruant	Alerte d'été + mesures particulières	volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 12 juin + interdiction de prélèvement entre 12 et 18h
	Seugne, Arnoult, Gères Devise, Antenne-Rouzille et Boutonne	Mesures préventives	interdiction de prélèvement entre 12 et 18h

MESURES RECONDUITES

Périmètre d'OUGC	Bassins	Type d'alerte
EPMP	Marais Sèvre Niortaise (MP 5.3)	Alerte renforcée d'été
	Marais Nord Aunis (MP 5.4) Curé Sèvres (MP 6) Mignon Courance (MP 7)	Alerte d'été
COGEST'EAU	Né Aume Couture	Mesures préventives Taux hebdomadaire 10 % 5 %

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17



Gestion quantitative de l'eau : Situation des bassins de Charente-Maritime au 17 juillet 2019



